



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
20 rue des Docteurs Dumas  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

4

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

## DÉLIBÉRATION

N° 20180215-12

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FÉVRIER 2018 à 19H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 8 février 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 février 2018 à 19h00, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Marc DELPOSEN, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Catherine MAZELLIER à Christiane SAMSON  
Jeannine SUAREZ à Marc DELPOSEN  
Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD  
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
Gérard BAUREZ à Martine MUNOZ  
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
Jean François DELAIRE à Olivier CHAMBON

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Philippe CAYRE, André IMBERDIS, Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Hélène BOUDON.

**Conseillères suppléantes ayant voix délibérantes :** Séverine CHAPUIS, Christine PETRUCCI, Arlette RELIER, Sylvie CHAUNY.

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS  
POUR LA MISE EN PLACE DE MANIFESTATIONS**

*Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président*



Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
20 rue des Docteurs Dumas  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Le rapporteur explique au Conseil qu'il est nécessaire de se doter d'un cadre pour la gestion des demandes de subventions. Un nouveau règlement, issu de ceux qui existaient dans les anciennes Communautés de Communes, est proposé par le Pôle Attractivité pour les demandes à caractère économique, touristique, culturel et relevant de l'animation locale.

Le règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations pour l'organisation d'un évènement ou d'une manifestation ayant un caractère/un rayonnement communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement d'attribution de subvention aux associations pour la mise en place de manifestations,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 44	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon